



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 26 novembre 2025
à 18 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025 à 18 h.
- 10.03** Présentation du budget 2026 et du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2026-2035 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2026-2035 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 30.02** Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.01

2025/11/26

18:00



Dossier # : 1257889006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2026-2035 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :
d'approuver la liste des projets, jointe au dossier, qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2026 à 2035 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-26 14:35

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257889006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2026-2035 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à 93 940 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 9 394 000 \$ par année. Conformément aux dispositions de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville doit dresser et transmettre au comité exécutif son Programme décennal d'immobilisations, lequel regroupe les investissements qu'il prévoit réaliser sur son territoire au cours des dix prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par le rehaussement de l'aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

Le but premier d'un PDI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

Cette programmation n'est toutefois pas exhaustive et n'inclut que des projets capitalisables. En plus de ceux prévus au PDI de l'arrondissement, certains projets peuvent être financés par d'autres sources, tels le budget de fonctionnement, le compte de surplus, les fonds de parcs ou de stationnement, ou encore des subventions ou des ententes ponctuelles avec les services centraux de la Ville de Montréal. Ce faisant, ces projets n'apparaissent pas au PDI de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1357 : Fixer, au plus tard le 1er décembre 2025, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2026 et leur Programme décennal d'immobilisations 2026-2035.
CA24 090235 : Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2025-2034 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption et la transmission au comité exécutif du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035. L'approbation de la liste des projets est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets.

JUSTIFICATION

Requis par la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire du P.D.I. 2026-2035 se détaille comme suit :

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Total
Investissement net (en milliers \$)	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	93 940

Voir la programmation par projet en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget au comité exécutif : fin novembre 2025

Adoption du budget PDI par le conseil municipal : entre le 1 et 12 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille TROUDE
Chef(fe) de division - ressources financieres,
materielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2025/11/26

18:00



Dossier # : 1257889005

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

Il est recommandé :
d'adopter le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et d'approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-26 16:38

Signataire : Diane MARTEL

Directeur(-trice) - arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257889005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greff et services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit présenter ses prévisions budgétaires et les transmettre au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1357 : Fixer, au plus tard le 1er décembre 2025, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2026 et leur Programme décennal d'immobilisations 2026-2035.
CA24 090236 : Adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 258 500 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Pour l'exercice 2026, l'arrondissement dépose un budget équilibré totalisant 69 071 900 \$, comparativement à 67 376 100 \$ en 2025, une hausse de 1 695 800 \$ ou de 2,5 %. Ce budget a été réalisé en tenant compte de l'orientation retenue par la ville centre, soit :

- Indexer les transferts centraux 2025 de 3,0 % - excluant les revenus de parcomètres.

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu une dotation de la ville centre pour ses dépenses de fonctionnement qui totalise 55 005 400 \$. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 11 710 600 \$, qui permettront de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus issus de sources locales s'élèveront à 2 355 900 \$. À l'instar des années précédentes, l'arrondissement n'affecte aucun montant de ses réserves afin d'équilibrer son budget de fonctionnement pour l'exercice 2026. Le budget de dépenses s'élèvera à 69 071 900 \$ pour

l'exercice financier 2026.

Le budget de dépenses est financé par les sources suivantes :

Transferts centraux	55 005 400 \$
Taxes relatives aux services	11 710 600 \$
Revenus de sources locales	2 355 900 \$
Affectation surplus	0 \$
Total	69 071 900 \$

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget au comité exécutif : fin novembre 2025.

Adoption du budget de fonctionnement et du PDI par le conseil municipal : du 1 au 12 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-24

Camille TROUDE
Chef(fe) de division - ressources financieres,
materielles et informationnelles (arrond.)

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif